

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

## **Appel à candidatures pour la gestion d'un jardin de fraîcheur au 71 rue Anselme**

### **Cahier des charges**

---

#### **SAINT-OUEN 2030 VILLE DURABLE**

##### **APAISER, VEGETALISER, RAFRAICHIR, MOBILISER**

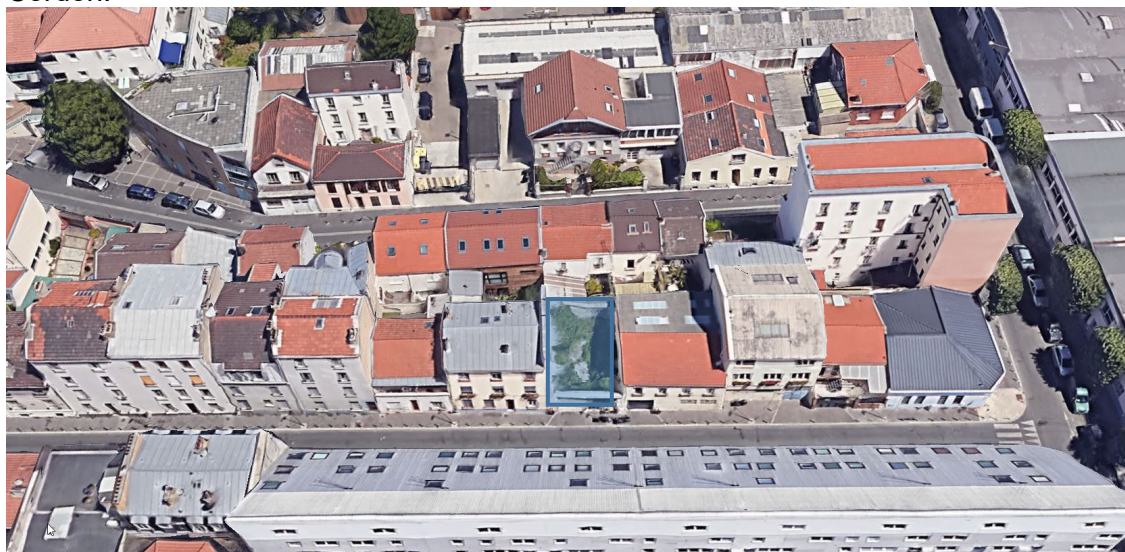
Le 27 juillet 2020, la Ville de Saint-Ouen a déclaré «l'état d'urgence climatique» et a pris une série d'engagements en faveur de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie face au changement climatique.

Dotée depuis 2021 d'un Schéma Directeur « Saint-Ouen 2030 ville durable », la ville de Saint-Ouen-sur-Seine a l'ambition de végétaliser et rafraîchir ses espaces publics dans tous les quartiers, en créant des espaces de nature et de fraîcheur de toutes les tailles -parcs, squares, jardins partagés, cœurs d'îlots, sans oublier les petits interstices de la ville. A horizon 2030 ce seront 22 espaces verts qui seront créés sur le territoire pour une superficie d'une dizaine d'hectares.

La serre Wangari, équipement municipal au service du vivant, est porteuse d'un ambitieux projet fédérateur afin d'accompagner l'adhésion de tous les citoyens à la transition vers une ville durable et écologique. Elle soutient notamment le développement de l'agriculture urbaine, la création de jardins partagés par tous les publics et accompagne la réflexion des acteurs du territoire sur la transition écologique, la place de la nature en ville et son adaptation aux défis climatiques.

##### **L'aménagement d'un jardin de fraîcheur au 71 rue Anselme**

En 2023, la ville ouvrira un petit jardin au 71 rue Anselme au sein du quartier Centre-Ville/Cordon.





De par sa petite taille et sa situation, ce carré de nature évoque proximité, vie de quartier et son usage doit être soigneusement pensé dès l'amont :

Son insertion en interstice est propice à réaliser une bulle de tranquillité, un lieu de verdure et de rafraîchissement autour de 2 ou 3 arbres, de quelques plates-bandes arbustives judicieusement choisies. Ceint par deux beaux murs blancs de copropriétés voisines il présente en sa profondeur un vieux mur assez pittoresque qui pourra accueillir une pergola avec de jolies plantes grimpantes.



Ses dimensions quoique réduites permettront toutefois d'imaginer une petite pratique culturelle autour de quelques bacs de culture surélevés et habillés. Quelques bancs à l'ombre des frondaisons compléteront cet espace de tranquillité permettant à terme à ce petit jardin de

devenir à terme un petit jardin-oasis de fraîcheur en période de canicule et de contribuer au bien-être de toutes et tous.

La Ville de Saint-Ouen sur Seine se chargera de la conception, de l'aménagement paysager du jardin (dont bacs de culture) et de sa clôture.

**L'objectif est d'offrir un espace de fraîcheur aux riverains notamment en période de fortes chaleurs, de créer et favoriser du lien social, et accompagner l'adhésion des riverains, des habitants du quartier ...**

**Un partenariat est donc envisagé avec une structure capable de porter et d'animer ce projet au sein du quartier et d'en assurer une amplitude d'ouverture conséquente pendant les périodes de canicule.**

**Qui peut répondre à cet appel à candidature ?**

Le jardin sera géré par un porteur unique. Sont éligibles dans le cadre de l'appel à candidature

- Les associations loi 1901

**Les objectifs prioritaires**

La gestion de ce jardin répondra à quatre objectifs :

- **Convivialité et solidarité** : le jardin aura vocation à rassembler tous les publics, et permettre du lien social ;
- **Nature et biodiversité** : ce jardin s'inscrira dans une démarche écoresponsable (aucune utilisation de produits chimiques). Il permettra de sensibiliser à l'agriculture biologique et à la préservation de la biodiversité ;
- **Santé, bien-être et climat** : espace de rafraîchissement en période caniculaire, il permettra de sensibiliser aux enjeux écologiques et de santé et à l'urgence climatique.
- **objectif pédagogique** : avec le partage des connaissances, tout en permettant à tous d'avoir accès à la pratique du jardinage et à cette interstice de tranquillité

**La structure gestionnaire aura pour missions :**

- Ouverture du jardin et accès aux activités vers tous les publics
- Ouvrir le jardin au public (au moins 3 jours par semaine) selon les modalités définies avec la Ville. **En période de canicule, le jardin devra être ouvert notamment tous les jours et en soirée aux horaires d'ouverture des squares et parcs de la ville.**
- Gestion et entretien de l'ensemble du jardin
- Animations au fil des saisons
- Définition d'une gouvernance propre au jardin
- Application du règlement intérieur du site qui sera élaboré en collaboration avec la Ville
- Rédiger le bilan d'activité annuel
- S'assurer du bon entretien et du bon fonctionnement du jardin partagé

**Les modalités du partenariat**

- Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera rédigée entre la Ville et l'association lauréate.
- L'occupation se fera à titre gratuit, précaire et pour une durée de 3 ans. En aucun cas il ne sera possible de demander une contrepartie aux visiteurs.

- Les frais afférents à la gestion et l'entretien du jardin, aux activités notamment de jardinage seront pris en charge par la structure qui pourra candidater à des appels à projet.

Seront assurés par la structure :

- L'entretien courant de la végétalisation des bacs, des plantes grimpantes et arbustives, des cheminements. (Les déchets verts et bruns seront compostés) et des petits équipements.
- La propreté au quotidien

Les grosses réparations – dont murs et clôture – et entretiens pluriannuels des végétaux seront prise en charge par la Ville (sauf dégradations causées par la structure)

### **Quels sont les critères de recevabilité ?**

Pour faire l'objet d'une candidature, le projet et les actions doivent :

- S'appliquer aux habitants du quartier, de la commune
- Permettre l'adhésion des riverains, des habitants du quartier, et leur participation
- S'inscrire dans les enjeux et engagement de transition écologique de Saint-Ouen-sur-Seine
- Répondre aux enjeux climatiques d'îlots de fraîcheur
- Prendre en compte une ouverture renforcée au public pendant les périodes de fortes chaleurs
- S'appuyer sur les ressources locales humaines, associatives, des partenariats,...
- S'appuyer sur la gratuité des activités proposées vers tous les publics

### ***Critères d'analyse du projet et activités envisagées :***

- Capacité de mobilisation
- Convivialité et partage de l'espace
- Respect du voisinage (bruit, déchets, bâti ...)
- Participation du voisinage
- Amplitude des ouvertures au public pour la fonction îlot de fraîcheur
- Originalité du projet (thématique nature, imaginaire, bien-être, etc.)
- Jardinage et pratiques écologiques

### **Composition du jury et co-construction**

Après avis des services techniques concernés de la Ville, le jury décisionnel se réunira en septembre 2022 et sera composé de

- de la 1<sup>re</sup> adjointe déléguée à la Transition écologique, aux Mobilités et à la Nature en ville
- de la conseillère municipale déléguée à la Propreté, à la Végétalisation, aux Jardins partagés et à la Qualité de l'air et de l'eau
- des élus de quartier
- ...

- de l'urbaniste paysagiste conseil de la Ville

L'association lauréate sera accompagnée par la Serre Wangari. Le projet sera finalisé et approfondi sur la base de la présentation et des orientations du projet dans une démarche de co-construction conformément aux imaginaires et attendus de toutes et tous.

La mise à disposition du jardin et de ses équipements, les objectifs et missions feront l'objet d'une convention entre la structure lauréate et la Ville avant l'entrée dans les lieux.

### **Accompagnement**

La serre Wangari accompagnera également la structure sur les aspects de communication et sensibilisation des publics, de pratiques pédagogiques sur les questions de transition écologiques, d'alimentation, de pratiques écologiques (cultures, tailles, compostage,..) petits équipements.

### **Candidature**

Les dossiers de candidature sont à télécharger depuis le site de la ville.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par voie électronique à [ateliervilledurable@mairie-saint-ouen.fr](mailto:ateliervilledurable@mairie-saint-ouen.fr)

**Au plus tard le 15 septembre à midi.**

Seuls les dossiers complets seront étudiés.